

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression: 16.09.2022

Version: 1



Page 1/12

Himbeerbonbon 10ml LF

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial/dénomination:

Himbeerbonbon 10ml LF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange:

Substances aromatisantes

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/distributeur):

Steamer-Store GmbH

Schalkhäuser Landstrasse 26

91522 Ansbach

Allemagne

Téléphone: +49 981 22045933

Courriel: service@gute-liquids.de

Allemagne

Autriche

Importateur / responsable de la mise sur le marché en Suisse

noSmoky (Supper GmbH)

St. Klemensstrasse 10

CH-2544 Bettlach

Suisse

Téléphone: +41 (0)32 621 69 10

Courriel: info@nosmoky.ch

Numéro de revers: 8113

Personne compétente selon l'annexe 2 OChim (cour-riel) info@nosmoky.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GGIZ, 24 h/24: +49 361730730

Centre antipoison (VIZ), 24 h/24: +43 1 406 43 43

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Classes et catégories de danger	Mentions de danger	Procédure de classification
Sensibilisation respiratoire/cutanée (Skin Sens. 1)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire/cutanée (Resp. Sens. 1)	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	Méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression: 16.09.2022

Version: 1



Page 2/12

Himbeerbonbon 10ml LF

GHS08

Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger pour les dangers pour la santé

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

fr / CH

Caractéristiques de danger supplémentaires: aucune

Conseils de prudence - prévention

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conseils de prudence - intervention

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conseils de prudence - élimination

P501 Éliminer le contenu/réceptacle de manière appropriée.

Dispositions particulières concernant les éléments d'étiquetage supplémentaires de certains mélanges:

2,4 % du mélange est composé d'un ou de plusieurs composants de toxicité aiguë inconnue (voie orale). 8,7 % du mélange est composé d'un ou de plusieurs composants de toxicité aiguë inconnue (voie cutanée). 95,9 % du mélange est composé d'un ou de plusieurs composants de toxicité aiguë inconnue (inhalation).

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / impuretés dangereuses / stabilisants:

Identificateurs de produit	Nom de la substance, classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Concentration
No CAS: 121-33-5 No CE: 204-465-2 No REACH: 01-2119516040-60	Vanilline Eye Irrit. 2 (H319) Attention 	2 – < 5 Gew-%
No CAS: 121-32-4 No CE: 204-464-7 No REACH: 01-2119958961-24	Éthylvanilline Eye Irrit. 2 (H319) Attention 	2 – < 4 Gew-%
No CAS: 120-57-0 No CE: 204-409-7 No REACH: 01-2119983608-21	Pipéronal Skin Sens. 1B (H317) Attention 	1 – ≤ 2,6564 Gew-%
No CAS: 127-41-3 No CE: 204-841-6	alpha-ionone Resp. Sens. 1 (H334) Danger 	1 – ≤ 2,45 Gew-%

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression: 16.09.2022

Version: 1



Page 3/12

Himbeerbonbon 10ml LF

No CAS: 23726-92-3 No CE: 245-843-7 No REACH: 01-2120094433-55	bêta-damascone Skin Sens. 1 (H317) Attention 	1 – ≤ 2,3661 Gew-%
No CAS: 4940-11-8 No CE: 225-582-5 No REACH: 01-2120758795-36	Éthylmaltol Acute Tox. 4 (H302) Attention 	0 – < 1,19 Gew-%
No CAS: 123-92-2 No CE: 204-662-3 No index: 607-130-00-2 No REACH: 01-2119548408-32	Acétate d'isoamyle Flam. Liq. 3 (H226) Attention EUH066 	0 – ≤ 1,0586 Gew-%

Libellé des mentions H et EUH: voir rubrique 16.

fr / CH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer la consigne d'exploitation ou la fiche de données de sécurité). Éloigner la victime de la zone de danger. Enlever les vêtements souillés ou imprégnés. En cas de perte de connaissance avec respiration présente, placer en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance.

Après inhalation:

Assurer un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas de gêne respiratoire ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Pas de bouche-à-bouche ni de bouche-à-nez. Utiliser un ballon ou un appareil de ventilation. Consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau:

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer suffisamment longtemps à l'eau en maintenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées (effet de dilution).

Protection du secouriste:

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Numéros d'appel d'urgence en Suisse

Tox Info Suisse: 145 (24 h/24, gratuit depuis la Suisse)
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
Urgences sanitaires: 144
Numéro d'urgence: 112

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques, troubles asthmatiques, difficultés respiratoires

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Brouillard d'eau, mousse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression: 16.09.2022

Version: 1



Page 4/12

Himbeerbonbon 10ml LF

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau plein

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: gaz/vapeurs toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire isolant et une combinaison de protection chimique.

5.4. Indications complémentaires

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni dans les eaux.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Personnel non formé aux situations d'urgence

Précautions individuelles:

Mettre les personnes en sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation suffisante.

fr / CH

individuelle:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Personnel d'intervention

Équipement de protection individuelle:

Équipement de protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement:

Recueillir avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, absorbant d'acides, absorbant universel).

Pour le nettoyage:

Traiter la matière recueillie conformément à la rubrique Élimination. Ventiler la zone concernée.

Autres informations:

Ventiler la zone concernée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Manipulation sûre: voir rubrique 7 Équipement de protection individuelle: voir rubrique 8 Élimination: voir rubrique 13

6.5. Indications complémentaires

Utiliser un récipient approprié pour éviter une contamination de l'environnement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Indications pour une manipulation sûre:

Porter un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8).

Indications sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Maintenir le récipient bien fermé et le conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 10 - 13 – autres matières combustibles et non combustibles. Autres indications sur les conditions de stockage:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression: 16.09.2022

Version: 1



Page 5/12

Himbeerbonbon 10ml LF

Tenir à l'écart des sources d'inflammation - Ne pas fumer.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

fr / CH

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	☐ Valeur limite de longue durée ☐ Valeur limite de courte durée ☐ Valeur instantanée ☐ Procédure de surveillance ou d'observation ☐ Remarque
TRGS 900 (DE)	Acétate d'isoamyle No CAS: 123-92-2 No CE: 204-662-3	☐ 50 ppm (270 mg/m³) ☐ 50 ppm (270 mg/m³) ☐ DFG, EU
MAK (AT)	Acétate d'isoamyle No CAS: 123-92-2 No CE: 204-662-3	☐ 100 ppm (540 mg/m³) ☐ (max. 4x15 min./poste)
IOELV (EU)	Acétate d'isoamyle No CAS: 123-92-2 No CE: 204-662-3	☐ 50 ppm (270 mg/m³) ☐ 100 ppm (540 mg/m³)
MAK (AT)	Acétate d'isoamyle No CAS: 123-92-2 No CE: 204-662-3	☐ 50 ppm (270 mg/m³)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage:

Lunettes à branches avec protection latérale DIN EN 166

Protection de la peau:

Porter des gants de protection testés EN ISO 374. Matériau approprié: NBR (caoutchouc nitrile). Temps de perméation:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression: 16.09.2022

Version: 1



Page 6/12

Himbeerbonbon 10ml LF

30 min. En cas de réutilisation prévue, nettoyer les gants avant de les retirer et les conserver bien aérés. Tenir compte des temps de perméation et des propriétés de gonflement du matériau.

Autres mesures de protection:

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir à l'écart des sources d'inflammation - Ne pas fumer.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: liquide. Couleur: non déterminée

Odeur: fruitée

fr / CH

Données de base pertinentes pour la sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	☐ Méthode ☐ Remarque
pH	non déterminé		
Point de fusion	non déterminé		
Point de congélation	non déterminé		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
Point d'éclair	non déterminé		
Taux d'évaporation	non déterminé		
Température d'auto-inflammation	non déterminé		
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité de vapeur	non déterminé		
Densité	1,02 – 1,08 g/cm³	20 °C	
Densité relative	non déterminé		
Masse volumique apparente	non déterminé		
Hydrosolubilité	non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau	non déterminé		
Viscosité dynamique	non déterminé		
Viscosité cinématique	non déterminé		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Cette matière est considérée comme non réactive dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable lors d'un stockage à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression: 16.09.2022

Version: 1



Page 7/12

Himbeerbonbon 10ml LF

10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures élevées et l'exposition directe au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Vanilline No CAS: 121-33-5 No CE: 204-465-2
DL50: orale: >3.500 mg/kg (rat)
DL50: cutanée: >5.000 mg/kg (lapin)
Éthylvanilline No CAS: 121-32-4 No CE: 204-464-7
DL50: orale: >2.000 mg/kg (rat)
Pipéronal No CAS: 120-57-0 No CE: 204-409-7
DL50: orale: 2.700 mg/kg (rat) FDS, Sigma-Aldrich
DL50: cutanée: >5.000 mg/kg (rat) FDS, Sigma-Aldrich
alpha-ionone No CAS: 127-41-3 No CE: 204-841-6
DL50: orale: 4.590 mg/kg (rat) FDS, Roth
Éthylmaltol No CAS: 4940-11-8 No CE: 225-582-5
DL50: orale: 1.150 mg/kg (rat)
DL50: cutanée: >5.000 mg/kg (lapin)
Acétate d'isoamyle No CAS: 123-92-2 No CE: 204-662-3
DL50: orale: 16.600 mg/kg (rat) TOXNET
DL50: cutanée: >5.000 mg/kg (lapin) TOXNET

fr / CH

Toxicité aiguë par voie orale:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression: 16.09.2022

Version: 1



Page 8/12

Himbeerbonbon 10ml LF

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Vanilline No CAS: 121-33-5 No CE: 204-465-2
CL50: 57 mg/L 4 d (Pimephales promelas (tête-de-boule)) semi-statique
Éthylvanilline No CAS: 121-32-4 No CE: 204-464-7
CL50: 87,6 mg/L 4 d (Pimephales promelas (tête-de-boule))
Pipéronal No CAS: 120-57-0 No CE: 204-409-7
CL50: 2,5 mg/L 4 d (poisson) ECHA
NOEC: 1,6 mg/L 4 d (poisson) ECHA
Acétate d'isoamyle No CAS: 123-92-2 No CE: 204-662-3
NOEC: 21,5 mg/L 4 d (Danio rerio (poisson-zèbre)) OECD 203
CE50: >100 mg/L 3 d (Desmodesmus subspicatus) OECD 201

fr / CH

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Vanilline No CAS: 121-33-5 No CE: 204-465-2
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
Éthylvanilline No CAS: 121-32-4 No CE: 204-464-7
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
Pipéronal No CAS: 120-57-0 No CE: 204-409-7
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
alpha-ionone No CAS: 127-41-3 No CE: 204-841-6
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
bêta-damascone No CAS: 23726-92-3 No CE: 245-843-7
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
Éthylmaltol No CAS: 4940-11-8 No CE: 225-582-5
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
Acétate d'isoamyle No CAS: 123-92-2 No CE: 204-662-3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression: 16.09.2022

Version: 1



Page 9/12

Himbeerbonbon 10ml LF

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage approprié. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Solutions de traitement des déchets

Élimination appropriée / produit:

Pour l'élimination des déchets, s'adresser à l'entreprise d'élimination agréée compétente.

Élimination appropriée / emballage:

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Suisse

L'élimination doit être effectuée conformément aux prescriptions fédérales, cantonales et communales, en particulier à l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610) et à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/SDR/RID)	Transport par voies navigables intérieures (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.	Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.	Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.	Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.	Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.	Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.	Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.
14.3. Classes de danger pour le transport			
non pertinent	non pertinent	non pertinent	non pertinent
Transport terrestre (ADR/SDR/RID)	Transport par voies navigables intérieures (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

fr / CH

14.4. Groupe d'emballage

non pertinent non pertinent non pertinent non pertinent

14.5. Dangers pour l'environnement

non pertinent non pertinent non pertinent non pertinent

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non pertinent non pertinent non pertinent non pertinent

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression: 16.09.2022

Version: 1



Page 10/12

Himbeerbonbon 10ml LF

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Prescriptions de l'UE

Aucune donnée disponible

15.1.2. Prescriptions nationales



Classe de danger pour l'eau

WGK:

3 - fortement dangereux pour l'eau

Prescriptions nationales (Suisse)

Loi sur les produits chimiques (LChim, RS 813.1)

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)

Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610)

Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR, RS 741.621)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201)

La classification et l'étiquetage sont effectués conformément à l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) en relation avec le règlement (CE) no 1272/2008.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications sur les modifications

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Abréviations et acronymes: voir la liste sur le site eSDScom

16.3. Principales références bibliographiques et sources de données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Classes et catégories de danger	Mentions de danger	Procédure de classification
Sensibilisation respiratoire/cutanée (Skin Sens. 1)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire/cutanée (Resp. Sens. 1)	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	Méthode de calcul.

16.5. Libellé des phrases R, H et EUH (numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Caractéristiques de danger supplémentaires	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression: 16.09.2022

Version: 1



Page 11/12

Himbeerbonbon 10ml LF

fr / CH

16.6. Indications relatives à la formation

Aucune donnée disponible

16.7. Indications complémentaires

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 16.09.2022

Date d'impression: 16.09.2022

Version: 1



Page 12/12

Himbeerbonbon 10ml LF

fr / CH

Version suisse

Version 1.0 (CH), date de révision: 16.09.2022 (date d'émission de l'original)

Adaptations effectuées: traduction de l'original allemand; rubrique 1.3 importateur / responsable de la mise sur le marché en Suisse ajouté; rubrique 1.4 numéros d'appel d'urgence remplacés par Tox Info Suisse et repris à la fin de la rubrique 4.1; rubrique 13 prescriptions suisses relatives à l'élimination ajoutées; rubrique 14 ADR indiqué comme ADR/SDR; rubrique 15 prescriptions légales suisses ajoutées; rubrique 16 abréviation SDR ajoutée; restrictions de l'annexe XVII de REACH (rubrique 15) reproduites dans le libellé officiel en langue française.

Remarque pour la Suisse: la présente fiche de données de sécurité a été établie selon le droit de l'UE; les prescriptions légales citées, y compris les prescriptions nationales allemandes, sont reprises sans modification. La mise sur le marché en Suisse est régie par l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) en relation avec le règlement (CE) no 1272/2008 ainsi que par les prescriptions suisses mentionnées à la rubrique 15. Les valeurs limites d'exposition professionnelle indiquées à la rubrique 8 proviennent d'Allemagne (TRGS 900, DFG); en Suisse, les valeurs limites de la Suva font foi.